

55 - Rénovation du bâtiment de la Méridienne à l'Observatoire et création d'un espace chronométrique - Réfection de la couverture du bâtiment de la Méridienne - Modification du projet - Demandes de subventions

M. l'Adjoint LIME, Rapporteur : Dans le cadre de leur démarche commune visant à conforter le dynamisme de leur territoire, la Ville de Besançon et le Grand Besançon ont décidé de plans d'actions ciblés. Celui de l'horlogerie est une des actions phares de cette collaboration et c'est dans ce cadre qu'il a été décidé de répondre à une demande de lieu à la fois performant et prestigieux, pour accueillir les horlogers à la recherche d'excellence.

Le site de l'Observatoire et le bâtiment de la Méridienne ont été retenus pour répondre à cette attente.

Rappel du programme initial

Lors de la séance du 14 mai 2012, le Conseil Municipal a décidé d'engager des travaux de rénovation du bâtiment de la Méridienne en y intégrant la création d'un atelier chronométrique. Le programme de travaux comprend la rénovation de la partie administrative et de la salle de la lunette, la création d'un laboratoire avec des contraintes thermiques et sécuritaires.

Le budget alloué à cette opération était de 520 000 € TTC avec une contribution de la Ville prévue à hauteur de 195 652,18 € hors part TVA.

Intervention de la DRAC

A l'issue de la conférence de presse du 10 juillet 2012, le Conservateur Régional des Monuments Historiques a fait part de ses craintes face aux risques que le projet d'atelier chronométrique faisait prendre au bâtiment de la Méridienne.

Après visite sur site, la DRAC et l'Inspectrice Générale des Monuments Historiques ont jugé que l'espace chronométrique endommagerait le bâtiment et affecterait sa valeur patrimoniale.

Etude d'un second scénario

Afin de répondre à cette sollicitation, il est proposé de procéder à la rénovation de la Méridienne comme convenu initialement et d'y aménager un espace de réception ; le bâtiment serait ainsi mis en valeur et conserverait son caractère historique et son rôle de mémoire.

Dans cette hypothèse, il est proposé de créer le laboratoire chronométrique dans un petit bâtiment très proche et vacant. Sa taille correspond bien aux besoins et l'absence de valeur patrimoniale permet plus de latitude pour son aménagement. Le nombre d'ouvertures à protéger est également moindre.

Impact financier

Le projet initial était évalué à 520 000 € TTC avec un aménagement sommaire des abords.

Le projet alternatif se décompose comme suit :

Rénovation du bâtiment de la Méridienne :

* Travaux bâtiment subventionnables	150 000 €
* Autres travaux (électricité, chauffage)	180 000 €
	= 330 000 €

Aménagement du laboratoire d'essais

* Travaux bâtiment subventionnables	120 000 €
* Electricité, chauffage, VRD	150 000 €
	= 270 000 €

Espaces verts

* Réalisation des abords en anticipation du projet global final	90 000 €
Total TTC	= 690 000 €

Le montant estimé du nouveau projet s'élève à 690 000 € TTC, soit 576 923,08 € HT. Les dépenses seront imputées au chapitre 23.324.2313.0012010 CS 33000 / 34000.

Plan de financement prévisionnel

Suite au projet alternatif proposé, le plan de financement prévisionnel actualisé s'établit comme suit :

- Part Etat (DRAC) :	112 876,25 €
Mérienne	62 709,03 €
Laboratoire	50 167,22 €
- Part Département du Doubs	115 384,61 €
- Part Grand Besançon	174 331,11 €
- Part Ville de Besançon	<u>174 331,11 €</u>
Total HT :	576 923,08 €
- TVA à la charge de la Ville	<u>113 076,92 €</u>
Total TTC :	690 000,00 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

La Région de Franche-Comté sera également sollicitée dans le cadre de sa politique dédiée au Développement Economique du territoire.

Il est précisé que le planning de réalisation demeure inchangé.

Réfection de la toiture du bâtiment de la Méridienne - Modification du coût estimé et du plan de financement prévisionnel

Des travaux ont été programmés afin de réaliser une nouvelle couverture sur le bâtiment. D'après les dernières estimations, le coût de l'opération est évalué à 52 929 € TTC, soit 44 255 € HT.

Un premier dossier de demande de subvention a été déposé à la DRAC sur la base d'une dépense subventionnable de 26 766 € HT. Il convient d'actualiser ce dossier et de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

- Part DRAC	22 127,50 €
- Part Ville de Besançon (y compris TVA)	<u>30 801,50 €</u>
Total TTC :	52 929,00 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la modification de programme défini ci-dessus et le coût prévisionnel,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat (DRAC), du Grand Besançon, de la Région de Franche-Comté, du Département du Doubs et de tout autre partenaire potentiel susceptible de financer cette opération.

«M. LE MAIRE : Pas de remarques. C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 15 novembre 2012.